

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL87

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 57, substituer au mot :

« tienne »,

le mot :

« tient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.